

REGLEMENT POUR L'UTILISATION DE LA SALLE DE PETANQUE

La salle de pétanque est à la disposition de tous les Tréfléziens

L'accès est conditionné au retrait de la clé à la mairie aux heures d'ouverture de celle-ci.

La clé est rendue à la mairie à l'issue de chaque utilisation du local (accueil ou boîte à lettres).

Pour les week-ends il est nécessaire de réserver aux heures d'ouverture de la mairie.

Le nombre d'allées permet jusqu'à 30 joueurs en même temps (possibilité de partage).

Le club des aînés se voit réserver des créneaux permanents. Le responsable détient les clés (celle de la halle et celle de la salle omnisports pour l'accès aux toilettes).

Nota : ces clés ne peuvent être utilisées que pour les plages horaires réservées au club. En dehors, le règlement général s'impose.

Si un club de pétanque officiel se créait, il lui serait appliqué le même règlement que pour le club des aînés.

Il est interdit :

- de copier les clés
- d'y fumer
- d'utiliser la salle pour d'autres activités que la pétanque sauf autorisation de la mairie
- de modifier les installations.

L'entretien du sol est réalisé après utilisation par les joueurs, ainsi que l'enlèvement d'éventuels déchets.

Les contrevenants au présent règlement pourraient se voir interdire l'accès de la salle.

Le 24 mars 2010

Le maire
François ANDRE